

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois de juin en l'an deux mille quatorze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
  Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
  Gratien Tardif  
  Jean-Pierre Ducruc  
  Michel Routhier  
  Catherine Marquis  
  Guy Boucher  
  Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 4 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 mai 2014
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transferts budgétaires
  - Recettes et dépenses
  - Dépôt des rapports financiers au 31 décembre 2013
  - Mise à jour Présentation des armoiries

Vente pour taxes le 12 juin 2014

  - Procuration à la directrice générale et secrétaire-trésorière pour enchérir
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Recettes et dépenses
  - Dépôt des rapports financiers au 31 décembre 2013
  - Engagement pour le poste aménagement, planification et design urbain

Réfection complète du ciment d'un réservoir d'eau chaude vertical

  - Soumission(s) et octroi de contrat
- 5) Demande d'aide financière
  - Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix
  - La Fabrique de Sainte-Croix de Lotbinière
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Démission de M. Charles-Didier Lamontagne, à titre de lieutenant
  - Nomination de M. Vincent Garneau, capitaine
  - Nomination de Messieurs Charles Fauteux et André Hébert, lieutenants
  - Acceptation de l'organigramme révisé
  - Treuil – Soumission(s)
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme
    - Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 mai 2014
    - Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 02 juin 2014

Dérogation mineure

    - Dossier M. Alain Leclerc et Mme Karine Brousseau, lot 4 778 278 (marge de recul arrière du bâtiment principal)
    - Dossier M. Alain Leclerc et Mme Karine Brousseau, lot 4 778 278 (marge de recul latérale du bâtiment complémentaire)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec  
- Dossier Mme Jocelyne Paradis, lots 3 856 350 et 3 591 365

Bien culturel cité « Église de la Fabrique de Sainte-Croix »  
- Travaux de rénovation au bâtiment, lot 3 592 283-P

Règlement n° 524-2014 aux fins de modifier le Règlement relatif au plan d'urbanisme n° 387-2007 (intégration de l'îlot déstructuré numéro 33102-07 et ajout d'une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain)  
- Assemblée publique  
- Adoption

Règlement n° 525-2014 aux fins de modifier le Règlement des permis, certificats et d'administration n° 388-2007 (intégration des modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière et correction de certaines lacunes)  
- Assemblée publique  
- Adoption

Règlement n° 526-2014 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (intégration des modifications au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière, intégration des changements au plan d'urbanisme et correction de certaines lacunes)  
- Assemblée publique  
- Adoption

### 8) Voirie

Développement rue Ernest-Blouin (phase 2)  
- Lotissement (Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre)  
- Mandat travaux d'arpentage (Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre)  
- Acceptation des plans et devis

Prolongement rue du Moulin  
- Cession d'une parcelle des lots numéros 3 592 057 et 4 148 195 ainsi que le lot numéro 3 856 172  
- Mandat plan projet de lotissement et travaux d'arpentage (Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre)

Règlement n° 523-2014 concernant la circulation, le stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière dans la municipalité aux fins d'abroger le règlement numéro 333-2004 et tous autres règlements connexes  
- Adoption

### 9) Hygiène du milieu

Appel d'offres pour la récupération des déchets  
- Reconduction de mandat

### 10) Loisirs et culture

Hôtel de ville - Travaux de réfection du toit plat et des murs arrières (incluant porte et trois fenêtres)  
- Soumission(s) et octroi de contrat  
- Honoraires professionnelles n° 1 (Monique Brunet, architecte)

Terrain de jeux  
- Engagement des monitrices

Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix  
- Demande d'appui pour disponibilité des terrains Lots 3 591 639 et 3 592 518 (modification)

### 11) Varia

Communion de communautés Long du Fleuve  
- Demande d'autorisation du comité « Les Marcheurs »

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

École de conduite de Lotbinière 2003 inc.

- Demande de location du stationnement du centre culturel et sportif

Comité du patrimoine

- Demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets culturels

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

### 131-2014 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 132-2014 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MAI 2014

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mai 2014 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 133-2014 COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## MUNICIPALITÉ

### SALAIRES DE MAI 2014

SALAIRES BRUTS DU 27 AVRIL AU 24 MAI 2014	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	8 450.52
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, URB., COM. EMB., CONCIERGERIE. PAT. EXT., T/JEUX & POLYVALENTE	22 609.70
	AVANTAGES SOCIAUX	4 789.41
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>35 849.63</b>

### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MAI 2014

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	51.95
	<b>TOTAL</b>	<b>35 901.58</b>

### COMPTES PAYÉS DE MAI 2014 – RATIFICATION

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>	<b>1 250.42</b>	<b>(2)</b>
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.25	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	100.00	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	45.47	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.79	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	169.50	ESSENCE INC.
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	137.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	145.50	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	115.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	86.90	ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	72.14	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	135.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-9.04	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	126.50	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	85.99	ESSENCE DAKOTA
<b>BELL MOBILITE PAGETTE</b>	<b>694.80</b>	<b>(1)</b>
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	694.80	SERVICE MAI 2014
<b>BELL MOBILITÉ PAGETTE P/R</b>	<b>52.91</b>	<b>(1)</b>
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	52.91	SERVICE AVRIL 2014

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>37.95 (1)</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	20.70	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	17.25	ANALYSE D'EAU
<b>BRAULT MAXTECH INC.</b>		<b>3 553.38 (1)</b>	
241400521	ENTR. & REP. - DEGRILLEUR	3 173.31	RÉPARATION DU DÉGRILLEUR
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	380.07	FRAIS TRANSPORT
<b>BUROCOM ENR.</b>		<b>310.40 (1)</b>	
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	310.40	ENTRETIEN ORDINATEUR ÉLU (GUY BOUCHER)
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>		<b>2.88 (1)</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	2.88	SUPPORT LUMIÈRE CAMION INC.
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>254.31 (1)</b>	
551388000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	254.31	REMISE AVRIL 2014
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>5 468.21 (1)</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	5 468.21	SERV. URB. MARS & AVRIL 2014
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>		<b>16 828.53 (2)</b>	
292138840	RÉF. RUE LEGENDRE 440-2010	1 138.85	INTÉRÊTS RÉGL 440-2010.
292141840	SERVICES RUE BIRON - 439-2010	4 274.86	INTÉRÊTS RÉGL.439-2010
292139840	PARC J.G. FOURNIER 437-2010	1 788.36	INTÉRÊTS RÉGL.437-2010
292137840	PROL. LECLERC/AQUEDUC 435-2010	2 600.36	INTÉRÊTS RÉGL.435-2010
292133840	RÉF. RUE TARDIF 428-2009	6 807.00	INTÉRÊTS RÉGL.428-2009
292134840	PROL. LECLERC/AQUEDUC 424-2009	219.10	INTÉRÊTS RÉGL.424-2009
<b>FONDATION RUES PRINCIPALES</b>		<b>3 835.57 (1)</b>	
2308053721	DÉV. STRATÉGIQUE DES LOISIRS	3 835.57	1er PAIEMENT PLAN DIRECTEUR
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>84.60 (1)</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	84.60	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE CÔTES DU NORD & DES SOUS-BOIS
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>8 696.93 (12)</b>	
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 245.81	SERVICE AVRIL 2014
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 244.88	SERVICE AVRIL 2014
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	87.90	SERVICE MARS & AVRIL 2014
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	143.23	SERVICE AVRIL 2014
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	974.53	SERVICE MARS & AVRIL 2014
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	256.53	SERVICE MARS & AVRIL 2014
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	668.02	SERVICE MARS & AVRIL 2014
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 280.96	SERVICE MARS & AVRIL 2014
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	149.53	SERVICE MARS & AVRIL 2014
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	-1 244.88	CRÉDIT SERVICE AVRIL 2014
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	91.25	SERVICE MARS & AVRIL 2014
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	3 799.17	SERVICE MARS & AVRIL 2014
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 587.91 (1)</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 587.91	POLICE 0048842 MAI 2014
<b>LAQUERRE</b>		<b>33 186.25 (1)</b>	
2304000724	IMM. - VEHICULES VOIRIE	33 186.25	CAMION CHEVROLET SILVERADO 2014
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>6 904.05 (1)</b>	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 904.05	QUOTE-PART ÉVALUATION 4e VERS.
<b>MINI MOTEURS R.G.</b>		<b>110.32 (1)</b>	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	110.32	ENTRETIEN SCIE INC.
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>10 067.29 (1)</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	637.23	REMISE AVRIL 2014
5513825000	RQAP A PAYER	481.17	REMISE AVRIL 2014
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 545.85	REMISE AVRIL 2014
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 248.68	REMISE AVRIL 2014
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 154.36	REMISE AVRIL 2014
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>63.55 (1)</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	54.03	PEINTURE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	9.52	SCCELLANT
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>4 617.70 (1)</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 285.54	REMISE AVRIL 2014
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 332.16	REMISE AVRIL 2014
<b>SANI BLEU</b>		<b>518.54 (1)</b>	
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	518.54	LOCATION TOILETTES (2) MAI 2014
<b>SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE</b>		<b>3 180.03 (1)</b>	
5413996000	R.T.I. A RECEVOIR (TVQ)	3 180.03	TVQ CAMION CHEVROLET 2014
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>780.76 (1)</b>	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33	SERVICE MAI 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	118.78	SERVICE MAI 2014
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.91	SERVICE MAI 2014
261000331	TELEPHONE-URBANISME	86.18	SERVICE MAI 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	213.59	SERVICE MAI 2014
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33	SERVICE MAI 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	162.64	SERVICE MAI 2014
<b>TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'</b>		<b>53 497.00 (1)</b>	
5411200000	BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	53 497.00	SUBVENTION 2014 2e VERS.
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>171.20 (2)</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	48.23	SERVICE JUIN 2014
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.99	SERVICE JUIN 2014
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.99	SERVICE JUIN 2014
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.99	SERVICE JUIN 2014

**Paiement : 155 755.49**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

### COMPTES À PAYER DE MAI 2014

<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>		<b>317.02</b>	<b>(5)</b>
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	100.00	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	74.60	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	82.21	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	53.16	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	7.05	INTÉRÊTS
<b>BIBBY STE-CROIX INC.</b>		<b>5 112.71</b>	<b>(1)</b>
233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	5 112.71	LOCATION SITE DÉPÔT 2014
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>131.66</b>	<b>(2)</b>
241200411	ANALYSE DE L'EAU	110.96	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	20.70	ANALYSE D'EAU
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>5.48</b>	<b>(1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	5.48	FOURNITURES DE BUREAU
<b>CARQUEST CANADA LTEE</b>		<b>57.33</b>	<b>(1)</b>
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	57.33	PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE</b>		<b>70 000.00</b>	<b>(1)</b>
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	70 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2014
<b>CHRISTIAN BERNIER</b>		<b>225.00</b>	<b>(1)</b>
270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	225.00	LOCATION FRIGIDAIRE T/SOCCER
<b>CHAPITEAU RIVE-SUD INC.</b>		<b>339.90</b>	<b>(1)</b>
0270150516	LOC. MACH. OUTILL. & EQUIP T/J	339.90	LOCATION CHAPITEAU T/SOCCER
<b>CLD DE LA MRC DE LOTBINIERE</b>		<b>25.00</b>	<b>(1)</b>
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	25.00	SOUPER DÉCOUVERTES ENTREPRENEURIALES (M.GAUTHIER)
<b>COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS</b>		<b>388.21</b>	<b>(1)</b>
219000985	CREANCES DOUTEUSES (CHEQUES)	388.21	FRAIS TAXES SCOLAIRES (84 CÔTE DES SOUS-BOIS)
<b>DAIGLE, MARCEL</b>		<b>708.67</b>	<b>(1)</b>
222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	708.67	FRAIS DÉPLACEMENT & CONGRÈS
<b>DENEIGEMENT LAURIER INC.</b>		<b>2 237.41</b>	<b>(1)</b>
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 237.41	LOCATION NIVELEUSE RANGS
<b>DISTRIBUTION BRUNET INC.-QUÉBEC</b>		<b>642.93</b>	<b>(2)</b>
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	499.16	EAU ABREUVOIR T/SOCCER
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	143.77	TUYAUX POUR RÉPARATIONS
<b>ECO VERDURE</b>		<b>1 993.97</b>	<b>(3)</b>
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	387.76	AÉRATION T/BALLE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	758.84	AÉRATION T/MINI-SOCCER
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	847.37	AÉRATION T/SOCCER
<b>ENTREPRISES S. MATHIEU INC</b>		<b>189.70</b>	<b>(1)</b>
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	189.70	ENTRETIEN PORTES ÉLECTRIQUES
<b>EPLF</b>		<b>955.02</b>	<b>(1)</b>
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	318.34	ABRASIFS
233002443	EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	636.68	ABRASIFS
<b>FABRIQUE STE-CROIX DE LOTBINIERE</b>		<b>500.00</b>	<b>(1)</b>
123479010	COMITE - SENT. PED. & SKI/FOND	500.00	REMISE DE 50% REVENU COUPE DE BOIS ENTENTE AVEC LA FABRIQUE
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES</b>		<b>245.60</b>	<b>(2)</b>
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	27.93	FRAIS TRANSPORT
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	12.92	FRAIS TRANSPORT
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	204.75	MISE À JOUR RÈGLEMENT MUNICIPAL
<b>FERME DOUBLE L.L INC.</b>		<b>1 931.58</b>	<b>(2)</b>
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	965.79	DÉN. USINE D'EAU 2012-2013
241200443	ENLEVEMENT NEIGE - U/EAU POT	965.79	DÉN. USINE D'EAU 2013-2014
<b>FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN</b>		<b>2 205.40</b>	<b>(1)</b>
292143840	RÉSERVE FONCIÈRE - R. 458-2011	2 205.40	INTÉRÊTS RÈGLEMENT 458-2011
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>24.00</b>	<b>(1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	24.00	AVIS DE MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>13 770.08</b>	<b>(2)</b>
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 984.62	SERVICE AVRIL 2014
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 706.49	SERVICE AVRIL 2014
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	78.97	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE CÔTE DES BOULEAUX
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 014.27</b>	<b>(3)</b>
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	631.21	SERVICE AVRIL 2014
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	89.80	SERVICE AVRIL 2014
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	208.18	COMPTEUR D'HEURES (POMPE PUIITS # 2)
241501521	ENTR.& REP. - ST.POMP. R.EGOUT	85.08	VÉRIFICATION FUSIBLE (STATION RUE LAFLEUR)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>4 008.72 (3)</b>
2304080721 RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	165.56 LAMPADAIRE RUE BOISVERT
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 141.98 SERVICE MAI 2014
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 701.18 SERVICE MAI 2014
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>	<b>384.40 (1)</b>
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	384.40 PRODUITS NETTOYANTS
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>	<b>1 020.41 (3)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	330.56 LOCATION PELLE (FOSSÉ RANG ST-CHARLES)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	517.39 LOCATION PELLE (FOSSÉ T/SOCCER)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	172.46 LOCATION PELLE (FOSSÉ RANG PETIT-VILLAGE)
<b>LES ENTREPRISES LEVISIENNES IN</b>	<b>501.96 (1)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	501.96 BRIS D'AQUEDUC 6459 PRINCIPALE
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>4 530.02 (1)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	4 530.02 BALAYAGE DES RUES
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>	<b>8 861.77 (1)</b>
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 861.77 QUOTE-PART ENFOUISSEMENT 5e VERS.
<b>MAXI MÉTAL INC.</b>	<b>25 596.96 (1)</b>
222000322 FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	114.97 FRAIS TRANSPORT
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	25 481.99 RÉPARATION CAMION UNITÉ URGENCE (REMBOURSÉ PAR LES ASSURANCES)
<b>MEUNERIE GERARD SOUCY INC.</b>	<b>52.89 (1)</b>
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	52.89 SEMENCE À GAZON
<b>MILLOT, STEPHANE</b>	<b>82.58 (1)</b>
232000310 FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	82.58 FRAIS DÉPLACEMENT MAI 2014
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>	<b>4 941.63 (2)</b>
219000412 SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 225.92 HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
261000412 SERV. JURIDIQUE URBANISME	3 715.71 HON. PROF. URBANISME
<b>OBV DU CHÊNE</b>	<b>825.20 (1)</b>
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	825.20 DISTRIBUTION ARBRES
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>669.35 (4)</b>
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	118.70 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270291959 DONS & SUBV. ASS. (ALCS) OBNL	159.00 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	90.85 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270150690 BIENS NON DURABLE LOISIRS	8.95 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270230670 ACHATS DE VOLUMES	91.85 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	200.00 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PITNEYWORKS</b>	<b>206.27 (1)</b>
213000517 LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	206.27 LOCATION BALANCE JUIN 2014 À MAI 2015
<b>PROTECTION INCENDIE PC</b>	<b>218.51 (1)</b>
222001526 ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	218.51 INSPECTION VISUELLE
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>	<b>682.28 (12)</b>
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	18.94 BALAI À GAZON
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	128.31 CADENAS (12)
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	128.04 PEINTURE À MARQUAGE
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	37.39 PEINTURE & MANCHON
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	7.31 MANCHONS
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	30.44 BOYAU
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	39.15 ISOLANT (BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE)
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	5.03 PIÈCES & ACCESSOIRES
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	5.73 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	42.52 PISTOLET CHAUFFANT
232000526 ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	6.88 PILE
241500521 ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	4.99 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	18.38 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	209.17 CHLORURE
<b>ROLAND GINGRAS</b>	<b>200.00 (1)</b>
269000959 PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	200.00 FRAIS COMITÉ D'EMBELLISSEMENT
<b>SANI-JOHN INC.</b>	<b>258.69 (1)</b>
270151526 MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	258.69 LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE)
<b>SIGNALISATION LEVIS INC.</b>	<b>52.25 (1)</b>
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	52.25 CASQUE & VESTES DE SÉCURITÉ
<b>STEM</b>	<b>477.15 (1)</b>
232000650 PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	477.15 ENSEMBLE DE RÉPARATION
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>115.17 (1)</b>
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.17 SERVICE MAI 2014
<b>TELU MOBILITE</b>	<b>127.36 (1)</b>
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	-24.13 SERVICE MAI 2014
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.40 SERVICE MAI 2014
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	57.89 SERVICE MAI 2014
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40 SERVICE MAI 2014
270120331 TELEPHONE CELL. - C/COMM.	23.40 SERVICE MAI 2014
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.40 SERVICE MAI 2014

**Paiement : 156 834.51**





## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de désigner les personnes mentionnées au préambule pour agir et enchérir selon le cas, jusqu'à concurrence des taxes dues (municipales, scolaires et les frais) sur les lots 3590 756 et 3 590 766.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

137-2014

#### COMPTES À PAYER

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### CENTRE CULTUREL

#### SALAIRES DE MAI 2014

SALAIRES BRUTS DU 27 AVRIL AU 24 MAI 2014	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 970.40
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE	4 161.21
	AVANTAGES SOCIAUX	1 397.51
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 529.12</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MAI 2014

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>9 529.12</b>

#### COMPTES PAYÉS DE MAI 2014 – RATIFICATION

<b>BUROCOM ENR.</b>	<b>103.46 (1)</b>	
270140414 SERVICES PROF. - INFORMATIQUE	103.46	ENTRETIEN ORDINATEUR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>194.31 (1)</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	194.31	REMISE AVRIL 2014
<b>CIMCO REFRIGERATION</b>	<b>4 119.56 (1)</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	515.09	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	3 604.47	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>7 697.76 (3)</b>	
270181681 ELECTRICITE - GLACE 846563	4 832.50	SERVICE AVRIL 2014
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	2 627.13	SERVICE AVRIL 2014
270181681 ELECTRICITE - GLACE 846563	238.13	SERVICE AVRIL 2014
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>	<b>1 242.60 (1)</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 242.60	POLICE 0048842 MAI 2014
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>	<b>4 165.53 (1)</b>	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	291.76	REMISE AVRIL 2014
5513820000 RQAP A PAYER	216.07	REMISE AVRIL 2014
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	442.58	REMISE AVRIL 2014
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 504.44	REMISE AVRIL 2014
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 710.68	REMISE AVRIL 2014
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>543.66 (1)</b>	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	521.76	PRODUITS NETTOYANTS
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	-45.94	CRÉDIT PRODUITS NETTOYANTS
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	67.84	PASSOIRS POUR URINOIR
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>26.37 (1)</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	26.37	PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>	<b>1 905.62 (1)</b>	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	591.82	REMISE AVRIL 2014
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 313.80	REMISE AVRIL 2014
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>36.14 (1)</b>	
270181660 PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	36.14	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>319.33 (1)</b>	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	319.33	SERVICE MAI 2014

**Paiement : 20 354.34**



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

### COMPTES À PAYER DE MAI 2014

<b>ENTREPRISE PIER-LUC FILTEAU</b>	<b>318.33</b>	<b>(1)</b>	
270175443 ENLÈVEMENT NEIGE EXTÉRIEURE	318.33		ABRASIFS
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>1 886.56</b>	<b>(1)</b>	
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	1 886.56		SERVICE MAI 2014
<b>MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC</b>	<b>34.00</b>	<b>(1)</b>	
270125494 ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	34.00		DÉCLARATION ANNUELLE
<b>MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX</b>	<b>49 534.29</b>	<b>(2)</b>	
5513401000 PART. FINANCIERE- MUNICIPALITE	48 083.88		AJUSTEMENT DÉFICIT 2013
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	1 450.41		ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2014
<b>ORDINATEURS MERCIER 2001 INC.</b>	<b>217.30</b>	<b>(1)</b>	
270130527 ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP. BUREAU	217.30		ÉCRAN POUR CAMÉRA DE SURVEILLANCE
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>49.94</b>	<b>(2)</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	2.05		SERVICE AVRIL 2014
270181660 PRODUITS ENTRETIEN - RESTAURANT	8.00		RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	9.55		RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	14.34		RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	16.00		RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>322.23</b>	<b>(3)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	16.55		VALVE POUR SORTIE D' EAU
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	299.94		PIÈCES & ACCESSOIRES
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	5.74		PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>RÉNOVATION CHRISTIAN BEAUDET</b>	<b>344.93</b>	<b>(1)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	344.93		INSPECTION, NETTOYAGE RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE
<b>SERVI-GLACES 2000 ENR.</b>	<b>965.79</b>	<b>(1)</b>	
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	965.79		LAVER CONTOUR PATINOIRE

Paiement : 53 673.37

### RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 02 juin 2014 pour le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

138-2014

### DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2013

M. Jacques Gauthier commente les états financiers.

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2013 démontrant une participation municipale au déficit de 81 916 \$, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a..

139-2014

### ENGAGEMENT POUR LE POSTE AMÉNAGEMENT, PLANIFICATION ET DESIGN URBAIN

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'engager monsieur Frederik Leclerc de Montréal pour le poste d'aménagement, planification et design urbain temporaire pour la saison estivale 2014.

Début de l'emploi : Du 09 juin au 02 août 2014, 35 heures/semaine.

Les tâches à effectuer sont celles prévues à l'offre d'emploi.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

### RÉFECTION COMPLÈTE DU CIMENT D'UN RÉSERVOIR D'EAU CHAUDE VERTICAL

140-2014

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Une (1) soumission reçue :

➤ Rénovation Christian Beaudet enr.

6 944,49 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accorder le contrat d'entreprise à Rénovation Christian Beaudet enr. pour un montant de 6 944,49 \$, taxes incluses, pour la réfection complète du ciment d'un réservoir d'eau chaude vertical, selon la recommandation de monsieur Gérald Plamondon, directeur des loisirs.

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

141-2014

#### ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU QUE** l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

**ATTENDU QUE** l'association a besoin d'une aide financière afin d'assurer la continuité des diverses activités;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme de 4 000 \$ à titre d'appui financier pour l'année 2014.

142-2014

#### LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE

Monsieur René Demers, représentant pour cet organisme, est présent à cette assemblée;

**ATTENDU** la demande de la Fabrique de Sainte-Croix de Lotbinière datée du 20 mai 2014 concernant la présentation d'une pièce de théâtre amateur à l'hôtel de ville de Sainte-Croix les 13 et 14 juin 2014 pour aider à financer les réparations de l'église;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à la Fabrique de Sainte-Croix une somme de 500 \$ afin de participer à la réussite du financement pour les réparations de l'église de Sainte-Croix.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

143-2014

#### DÉMISSION DE M. CHARLES-DIDIER LAMONTAGNE, À TITRE DE LIEUTENANT

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission à compter du 10 mai 2014 de monsieur Charles-Didier Lamontagne à titre de lieutenant du Service des incendies de Sainte-Croix.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Charles-Didier Lamontagne à titre de lieutenant. Dorénavant, monsieur Lamontagne occupera le poste de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

144-2014

#### NOMINATION DE M. VINCENT GARNEAU, CAPITAINE

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de nommer monsieur Vincent Garneau pour agir à titre de capitaine au sein du Service des incendies de Sainte-Croix.

145-2014

#### NOMINATION DE MESSIEURS CHARLES FAUTEUX ET ANDRÉ HÉBERT, LIEUTENANTS

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de nommer messieurs Charles Fauteux et André Hébert pour agir à titre de lieutenant au Service des incendies de Sainte-Croix.

146-2014

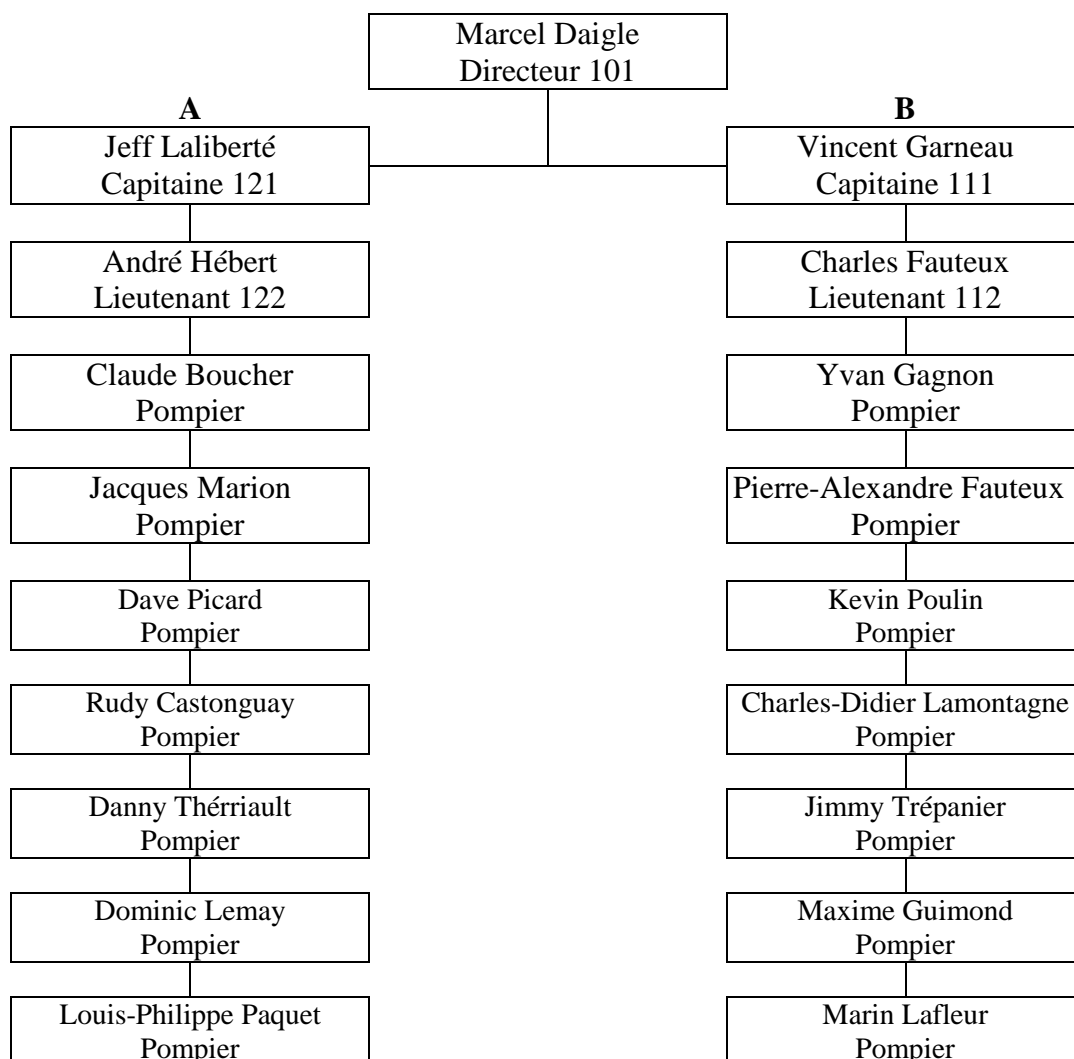
#### ACCEPTATION DE L'ORGANIGRAMME RÉVISÉ

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

**ATTENDU** la résolution numéro 175-2012;

**ATTENDU QU'**il est requis de réviser l'organigramme du Service des incendies de Sainte-Croix tel que démontré;

### **ORGANIGRAMME SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**



**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter l'organigramme tel que révisé, lequel devient en vigueur et remplace tout organigramme antérieur.

147-2014

#### **TREUIL – SOUMISSION(S)**

Deux (2) soumissions reçues :

- Scierie Mobile Gilbert inc. 2 553,82 \$
- Aréo-Feu ltée 3 765,43 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à Scierie Mobile Gilbert inc. pour le prix de 2 553,82 \$, taxes incluses, selon la recommandation de monsieur Marcel Daigle, directeur du Service des incendies de Sainte-Croix.

L'Association des pompiers volontaires de Sainte-Croix inc. assumera en totalité le coût de cette dépense.

#### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

##### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2014

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 mai 2014.

### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 02 JUIN 2014

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance extraordinaire du 02 juin 2014.

### DÉROGATION MINEURE

148-2014

#### DOSSIER M. ALAIN LECLERC ET MME KARINE BROUSSEAU, LOT 4 778 278 (MARGE DE REcul ARRIÈRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure localisée au : 101-107, rue Ernest-Blouin, Sainte-Croix, lot 4 778 278, qui vise à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal existant dont la marge de recul arrière est de 7,71 m au lieu de 8 m, tel que prévu à l'article 6.1.1 du Règlement de zonage 389-2007.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande qui vise à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal existant.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure localisée au 101-107, rue Ernest-Blouin, lot 4 778 278, qui vise à rendre réputé conforme l'implantation du bâtiment principal selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

149-2014

#### DOSSIER M. ALAIN LECLERC ET MME KARINE BROUSSEAU, LOT 4 778 278 (MARGE DE REcul LATÉRALE DU BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE)

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure localisée au : 101-107, rue Ernest-Blouin, Sainte-Croix, lot 4 778 278, qui vise à rendre conforme l'implantation d'un cabanon existant dont la marge de recul latérale est de 0.94 m au lieu de 1 m, tel que prévu à l'article 7.2.3.1 au Règlement de zonage 389-2007.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande qui vise à rendre conforme l'implantation du cabanon existant.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu de refuser la demande de dérogation mineure localisée au 101-107, rue Ernest-Blouin, lot 4 778 278, qui vise à rendre conforme l'implantation du cabanon existant selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

### DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

150-2014

#### DOSSIER MME JOCELYNE PARADIS, LOTS 3 856 350 ET 3 591 365

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance de la demande d'autorisation de madame Jocelyne Paradis, laquelle consiste essentiellement en une demande de déclaration de droits acquis, lots 3 856 350 et 3 591 365;

**ATTENDU QU'**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la municipalité doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par madame Jocelyne Paradis;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de ladite loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

**ATTENDU QUE** la maison de Mme Paradis a été détruite en avril 2014 et que la partie de son terrain ayant une autorisation de construction a été endommagée par des mouvements de sol, lots 3 856 350 et 3 591 365;

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas d'impact sur les activités agricoles de ces lots, puisqu'il n'y a pas de production actuellement sur ces lots;

**ATTENDU QUE** la nouvelle résidence n'engendrait pas de distances séparatrices supplémentaires;

**ATTENDU QUE** l'homogénéité des exploitations agricoles serait peu altérée, étant donné qu'il y a déjà des constructions résidentielles à l'ouest de ces lots;

**ATTENDU QUE** la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de confirmer que la demande d'autorisation de madame Jocelyne Paradis auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est conforme à la réglementation municipale.

### **BIEN CULTUREL CITÉ « ÉGLISE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX »**

151-2014

#### **TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT, LOT 3 592 283-P**

**ATTENDU** le Règlement numéro 430-2009 concernant la citation de l'Église de Sainte-Croix à titre de monument historique cité;

**ATTENDU QUE** l'article 2 concernant les effets de la citation exige d'obtenir l'autorisation du conseil municipal lorsque quiconque altère, restaure, répare ou modifie de façons quelconques ledit monument historique quant à l'apparence extérieure;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à la réfection du versant ouest, de la tourelle de la toiture et de celle de la sacristie, lesquels n'altéreront pas l'aspect extérieur du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de recommander l'approbation du projet de rénovation présenté;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser et de procéder à la présente demande de permis.

### **RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 524-2014 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME N<sup>O</sup> 387-2007 (INTÉGRATION DE L'ÎLOT DÉSTRUCTURÉ NUMÉRO 33102-07 ET AJOUT D'UNE RÉFÉRENCE AUX ZONES DE CONTRAINTES ASSOCIÉES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN)**

#### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le Maire sur le règlement numéro 524-2014. Le maire explique le projet.

152-2014

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement relatif au plan d'urbanisme portant le numéro 387-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 236-2012 remplaçant le règlement 224-2011 et modifiant le règlement de contrôle intérimaire 210-2009 (article 59);

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 387-2007 de façon à :

- Intégrer l'îlot déstructuré numéro 33102-07 à la réglementation d'urbanisme
- Ajouter une référence aux zones de contraintes associées aux mouvements de terrain

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de mai 2014, le projet de règlement numéro 524-2014 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour du mois mai 2014 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour du mois de juin 2014 sur le projet de règlement numéro 524-2014 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL CAMERON**

**APPUYÉ PAR : JEAN-PIERRE DUCRUC**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonnée et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 524-2014 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 524-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 524-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 525-2014 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DES PERMIS, CERTIFICATS ET D'ADMINISTRATION N<sup>o</sup> 388-2007 (INTÉGRATION DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 7 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE ET CORRECTION DE CERTAINES LACUNES)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le Maire sur le règlement numéro 525-2014. Le maire explique le projet.

153-2014

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement des permis, certificats et d'administration portant le numéro 388-2007 fut adopté le dix-septième jour de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 245-2013 modifiant le chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 388-2007 de façon à :

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

- Intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière
- Corriger certaines lacunes réglementaires

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de mai 2014, le projet de règlement numéro 525-2014 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour du mois mai 2014 relativement à ce règlement;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour du mois de juin 2014 sur le projet de règlement numéro 525-2014 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE DUCRUC**

**APPUYÉ PAR : MICHEL CAMERON**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonnée et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 525-2014 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 525-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 525-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 526-2014 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 389-2007 (INTÉGRATION DES MODIFICATIONS AU CHAPITRE 7 DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LOTBINIÈRE, INTÉGRATION DES CHANGEMENT AU PLAN D'URBANISME ET CORRECTION DE CERTAINES LACUNES)**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

Assemblée publique tenue par le Maire sur le règlement numéro 526-2014. Le maire explique le projet

154-2014

**ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement des permis, certificats et d'administration portant le numéro 388-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière a adopté le règlement 245-2013 modifiant le chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 388-2007 de façon à :

- Intégrer, à la réglementation, les modifications apportées au chapitre 7 du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière
- Intégrer, à la réglementation, les changements au plan d'urbanisme
- Corriger certaines lacunes réglementaires

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de mai 2014, le projet de règlement numéro 526-2014 portant sur les mêmes sujets et qu'aucune disposition n'est susceptible d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné le sixième jour du mois mai 2014 relativement à ce règlement;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le troisième jour du mois de juin 2014 sur le projet de règlement numéro 526-2014 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : GRATIEN TARDIF**

**APPUYÉ PAR : MICHEL ROUTHIER**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Il est ordonné et statué par ce règlement de ce conseil portant le numéro 526-2014 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le règlement numéro 526-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 526-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

### VOIRIE

#### DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE 2)

155-2014

#### LOTISSEMENT (MATHIEU BEURIVAGE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE)

**ATTENDU** le plan projet de lotissement émis le 25 avril 2014 pour le développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2) tel que préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, sous sa minute 3933;

**ATTENDU QUE** le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le plan projet de lotissement présenté tel que préparé par Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre.

156-2014

#### MANDAT TRAVAUX D'ARPENTAGE (MATHIEU BEURIVAGE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE)

**ATTENDU** l'offre de service de Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, datée du 05 novembre 2013 concernant les travaux d'arpentage pour les terrains numéros 1 à 12 et 16 à 21 (18 terrains) de la rue Ernest-Blouin (phase 2), pour un montant budgétaire de 10 350 \$, en sus des taxes, des frais d'extraction et de dépôt au service du cadastre et du coût du matériel pour le piquetage;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, à procéder à lesdits travaux selon l'offre présentée.

157-2014

#### ACCEPTATION DES PLANS ET DEVIS

**ATTENDU** les résolutions numéros 040-2014 et 063-2014;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis datés du 28 mai 2014, projet numéro 614106 concernant le développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2);

#### PROLONGEMENT RUE DU MOULIN

158-2014

#### CESSION D'UNE PARCELLE DES LOTS NUMÉROS 3 592 057 ET 4 148 195 AINSI QUE LE LOT NUMÉRO 3 856 172

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acquérir une parcelle des lots 3 592 057 et 4 148 195 ainsi que le lot numéro 3 856 172, propriété de M. Eugène Boisvert et de Mme Huguette L. Boisvert de Sainte-Croix, afin de permettre le prolongement de la rue du Moulin;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

**ATTENDU** que les propriétaires acceptent de céder lesdits lots à la municipalité gratuitement;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage en retour à payer tous les frais pour l'accomplissement du projet de développement résidentiel;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à rendre les services d'aqueduc et d'égouts sur le terrain situé au sud entre les deux résidences déjà construites sur le lot numéro 3 592 057, et identifié comme le terrain numéro 4, le tout tel que montré au plan projet annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à préparer tous les documents requis pour que le terrain numéro 4, soit prêt à être vendu (réalisation de la description technique, obtention de la dérogation mineure, dessin du terrain par l'arpenteur-géomètre mais sans procéder à l'opération cadastrale officielle);

**ATTENDU** qu'aucune échéance n'est demandée au vendeur pour effectuer l'opération cadastral officiel dudit terrain;

**ATTENDU QUE** la construction à venir devra respecter toutes les normes applicables au moment de la demande de permis;

**ATTENDU QUE** la marge de recule avant du bâtiment à venir sur le terrain numéro 3, sera de 12 m considérant une profondeur minimale du terrain de 36 m dans l'axe nord-sud ou de 11 m considérant une profondeur minimale de terrain de 35 m et moins dans l'axe nord-sud, tel que montré au plan projet annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**ATTENDU QUE** le bâtiment à venir sur le terrain numéro 3, devra être construit en se rapprochant le plus possible de la marge de recule latérale gauche;

**ATTENDU QUE** les coûts d'honoraires professionnels requis seront aux frais de la municipalité;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'entériner l'entente intervenue entre les parties le 23 mai 2014 et de mandater Me Marylène Demers, notaire, afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties concernant les parcelles des lots 3 592 057 et 4 148 195 ainsi que le lot numéro 3 856 172 et d'acquitter les frais et honoraires de l'acte de cession, de sa publication et des copies pour les parties.

159-2014

### **MANDAT PLAN PROJET DE LOTISSEMENT ET TRAVAUX D'ARPENTAGE (MATHIEU BEURIVAGE, ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE)**

**ATTENDU** l'offre de service de Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, datée du 26 mai 2014 concernant le plan projet de lotissement et les travaux d'arpentage pour le prolongement de la rue du Moulin pour un montant budgétaire de 6 620 \$, en sus des taxes, des frais d'extraction et de dépôt au service de cadastre et du coût du matériel pour le piquetage;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, à procéder à la préparation dudit plan projet de lotissement et des travaux d'arpentage selon l'offre présentée.

### **RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 523-2014 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DANS LA MUNICIPALITÉ AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2004 ET TOUS AUTRES RÈGLEMENTS CONNEXES**

160-2014

### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** le conseil juge nécessaire et dans l'intérêt public, d'adopter un règlement afin de décréter des nouvelles normes en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

**ATTENDU QUE** par le fait même, le conseil désire rationaliser les normes déjà existantes et les rendre compatibles avec le *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)*;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 333-2004 et tous les autres règlements connexes suite à des amendements du règlement original numéro 333-2004 régissent déjà les usagers du territoire de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** le conseil désire harmoniser la réglementation actuelle afin de décréter des nouvelles normes en matière de circulation, de stationnement et autres règles concernant les chemins et la sécurité routière;

**ATTENDU QUE** le présent règlement abroge le numéro 333-2004 et tous autres règlements connexes;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil tenue le 06 mai 2014;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL ROUTHIER**

**APPUYÉ PAR : MICHEL CAMERON**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Croix ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**QUE** le règlement numéro 523-2014 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 523-2014 entrera en vigueur conformément à la loi.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS

161-2014

#### RECONDUCTION DE MANDAT

**ATTENDU QUE** le contrat pour la cueillette des vidanges et de la collecte sélective viendra à échéance le 31 décembre prochain;

**ATTENDU** la résolution numéro 314-2011 mandatant Lotbinière à nous représenter;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire faire partie de l'entente de regroupement pour ce service;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de reconduire le mandat à la municipalité de Lotbinière pour agir pour et au nom de notre municipalité pour la cueillette des vidanges et de la collecte sélective.

### LOISIRS ET CULTURE

#### HÔTEL DE VILLE – TRAVAUX DE RÉFECTION DU TOIT PLAT ET MURS ARRIÈRES (INCLUANT PORTE ET TROIS FENÊTRES)

162-2014

#### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Trois (3) soumissions reçues :

- |                              |              |
|------------------------------|--------------|
| ➤ Construction JC-7 inc.     | 46 783,40 \$ |
| ➤ Rénovation Lamontagne inc. | non conforme |
| ➤ C.J. Picard inc.           | 53 112,92 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction JC-7 inc. pour le prix de 46 783,40 \$ taxes incluses.

163-2014

### HONORAIRES PROFESSIONNELLES N° 1 (MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE)

**ATTENDU** les résolutions numéros 067-2014 et 120-2014;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à Monique Brunet, architecte, la somme de 2 644,43 \$ relativement aux honoraires professionnels concernant les plans et devis des travaux de réfection du toit plat et des murs arrières (incluant porte et trois fenêtres), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro A1889 datée du 23 mai 2014.

Une retenue de 574,87 \$ pour la surveillance des travaux sera libérée lorsque les travaux seront terminés.

---

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 22 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (petite-fille).

---

## TERRAIN DE JEUX

164-2014

### ENGAGEMENT DES MONITRICES

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'engager les personnes suivantes à titre de monitrices pour le terrain de jeux pour l'été 2014 sous la supervision du directeur des loisirs :

- Megan Côté
- Alexandra Demers
- Olivia Routhier Lemay

Début de l'emploi : Du 25 juin au 15 août 2014 (8 semaines X ± 35 heures / moyenne / semaine), en sus de toutes autres formations et préparations d'activités.

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

---

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 23 heures.

---

## ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

165-2014

### DEMANDE D'APPUI POUR LA DISPONIBILITÉ DES TERRAINS LOTS 3 591 639 ET 3 592 518 (MODIFICATION)

**ATTENDU** la résolution numéro 196-2010;

**ATTENDU** la demande datée du 16 juillet 2010 du comité de développement de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix relativement à une demande d'appui de la municipalité pour l'utilisation d'une partie des terrains des lots 3 591 639 et 3 592 518 en vue d'un accès au fleuve;

**ATTENDU QU'**un projet a été présenté en format PowerPoint lors d'une activité publique du « Comité familles » le dimanche 04 octobre 2009;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer l'Association à la poursuite de leur démarche dans ce projet et pour lequel les lots municipaux mentionnés au préambule se prêtent très bien à cette réalisation.

### **VARIA**

#### **COMMUNION DE COMMUNAUTÉS LONG DU FLEUVE**

166-2014

#### **DEMANDE D'AUTORISATION DU COMITÉ « LES MARCHEURS »**

**ATTENDU** la demande du comité « Les Marcheurs » datée du 20 mars 2014 concernant une marche dans les rangs et rues de Sainte-Croix le 10 août 2014 »;

**ATTENDU** le règlement municipal numéro 314-2002, article 11, réglementant les activités;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil peut, en vertu de cet article, autoriser la tenue de telle activité;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'autoriser :

- Le rassemblement d'un groupe de personnes à l'église vers 17 : 00 heures pour la visite de l'église;
- D'informer la Sûreté du Québec de la MRC de Lotbinière de la tenue de cette activité.

#### **ÉCOLE DE CONDUITE DE LOTBINIÈRE 2003 INC.**

167-2014

#### **DEMANDE DE LOCATION DU STATIONNEMENT DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF**

**ATTENDU** que des formations de motocyclette à trois roues sont données par l'École de conduite Lotbinière 2003 inc. les samedis ou les dimanches de 13h00 à 15h00 de la mi-avril à septembre 2014;

**ATTENDU** la demande datée du 03 avril 2014 afin d'utiliser le stationnement de l'aréna pour donner ces cours pratiques en milieu sécurisé;

**ATTENDU** que ces cours ne peuvent altérer ou briser de quelque façon que ce soit le stationnement de l'aréna;

**ATTENDU** que l'École de conduite Lotbinière 2003 inc. possède une assurance responsabilité et que celle-ci devra en fournir une copie à la municipalité;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de louer le stationnement de l'aréna à l'École de conduite de Lotbinière 2003 inc. pour le prix de 600 \$, taxes en sus, dans le cadre de leur activité de la mi-avril à septembre 2014, à raison de 1 fois/semaine.

#### **COMITÉ DU PATRIMOINE**

168-2014

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire procéder à la sauvegarde de la maison Legendre, la plus vieille maison existante de la municipalité et de faire effectuer un audit technique sommaire de ladite maison;

**ATTENDU** le formulaire de demande de subvention à être présenté à la MRC de Lotbinière dans le cadre « Fonds de soutien aux projets culturels 2014 »;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière de procéder à l'étude de notre demande d'aide financière 2014.

**QUE** France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer ladite demande d'aide financière.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 JUIN 2014**

**PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU  
RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

169-2014

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 31 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.